

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

#### **OBJET :**

**Création d'un poste permanent  
d'attaché territorial**

**Rapporteur : M. LAURENT**

**Délibération n°24**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

La ville d'Essey-lès-Nancy accueille dans ses effectifs, depuis le 18 mai 2015, dans le cadre d'un détachement sur emploi fonctionnel, un agent employé par le département de Meurthe-et-Moselle pour assurer les fonctions de directeur général des services.

Le détachement prenant fin le 17 juillet prochain et la ville souhaitant prolonger sa collaboration avec cet agent, il est proposé de procéder à la création d'un poste permanent d'attaché territorial. Une fois la mutation prononcée, l'agent serait de nouveau chargé de la direction générale des services dans le cadre de l'emploi fonctionnel disponible au tableau des effectifs.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'au-delà des emplois administratifs de direction qu'ils ont vocation à occuper, les attachés territoriaux participent, aux termes du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées

dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

## **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet d'attaché territorial.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2020 et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

## **DELIBERATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

**Extrait conforme**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIR**

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME Nadine CADET

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**